

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill C-165, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le Bill C-165 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, suivant l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre en considération la revision complète de la législation sur la taxe fédérale des biens transmis par décès, dans le but de rendre les taux de taxation relevant de cette législation vraiment progressifs et justes.

Le débat se poursuit;

Du consentement unanime, la Chambre revient à l'appel des *Motions*.

Sur motion de M. Macdonald (Rosedale), appuyé par M. Benson, il est ordonné,—Que, lors de la seconde lecture du bill intitulé «Loi concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent» ledit bill se trouve renvoyé à un comité plénier.

Le débat reprend sur la motion de M. Benson, appuyé par M. Macdonald (Rosedale),—Que le Bill C-165, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi de l'impôt sur les biens transmis par décès, soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité plénier.

Et sur la proposition d'amendement de M. Saltsman, appuyé par M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre),—Que le Bill C-165 ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais qu'il soit résolu que, suivant l'opinion de cette Chambre, le gouvernement devrait prendre en considération la revision complète de la législation sur la taxe fédérale des biens transmis par décès, dans le but de rendre les taux de taxation relevant de cette législation vraiment progressifs et justes.

Le débat se poursuit;

(Délibérations sur la motion d'ajournement)

A dix heures du soir, la question «Que cette Chambre ajourne maintenant» est réputée présentée en conformité de l'article 40(1) du Règlement.

Après débat, ladite motion est réputée agréée.

Modifications de la composition des comités

Avis ayant été communiqué au Greffier de la Chambre des communes suivant les dispositions de l'article 65(4)b) du Règlement, la liste des membres des comités est modifiée ainsi qu'il suit:

MM. Downey et Stewart (Okanagan-Kootenay) en remplacement de MM. Horner et Smith (Northumberland-Miramichi) sur la liste des membres du comité permanent de l'agriculture.